

DEPOT DU

24 FEV. 1997

A A A - TELEC

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.402.000 FRANCS
TRIBUNAL DE COMMERCE

SIEGE SOCIAL : 78640 - SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

P.A. de la Vallée Yart, 6 rue de la Vallée Yart BP 14

R.C.S. VERSAILLES B : 328 478 631 (93 B 00266)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 1997

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 Février 1997, il est littéralement extrait ce qui suit :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats d'Administrateur de Messieurs Jacques LE BOURGEOIS, Jean-Pierre FROMANTIN, Xavier BILLOTTE et Madame Françoise LE BOURGEOIS viennent à expiration, les renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Jacques LE BOURGEOIS, Jean-Pierre FROMANTIN, Xavier BILLOTTE et Madame Françoise LE BOURGEOIS ont fait savoir qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat et qu'ils n'exerçaient toujours aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et mention.
Le Président Directeur Général.
J. LE BOURGEOIS

Certifié conforme.

[Signature]

Le PDG.

A A A - TELEC

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.402.000 FRANCS

SIEGE SOCIAL : 78640 - SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

P.A. de la Vallée Yart, 6 rue de la Vallée Yart BP 14

R.C.S. VERSAILLES B : 328 478 631 (93 B 00266)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 21 FEVRIER 1997

Du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 21 Février 1997, il est littéralement extrait ce qui suit :

UNIQUE DECISION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat de Monsieur Jacques LE BOURGEOIS, en sa qualité de Président Directeur Général, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2002.

Monsieur Jacques LE BOURGEOIS continuera à bénéficier dans ses fonctions, des mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été attribués précédemment.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et mention.
Le Président Directeur Général.
J. LE BOURGEOIS

